

# Certificat de placement garanti (CPG) Achat et renouvellement de CPG

Guide de référence rapide

INTRODUCTION .....	2
ACHETER UN CPG.....	2
MODIFIER LES INSTRUCTIONS À SUIVRE À L'ÉCHÉANCE .....	5
RENOUVELER UN CPG .....	6
ENCAISSER UN CPG POUR DÉPÔT À UN COMPTE DE PLACEMENT (À L'ÉCHÉANCE) .....	8
ÉTABLIR L'ACCÈS D'UN UTILISATEUR.....	9
AIDE SUPPLÉMENTAIRE.....	10

## Avertissement

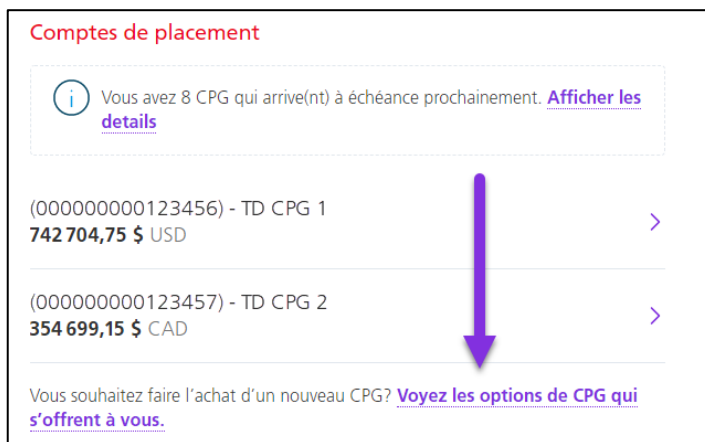
Ce guide de référence a été préparé par La Banque de Nouvelle-Écosse à titre de document de référence à l'intention exclusive de sa clientèle. Il ne doit pas être réputé offrir des conseils financiers ou fiscaux ni des conseils en placement. La Banque de Nouvelle-Écosse n'offre aucune garantie relativement à ce guide de référence ou aux services qui y sont décrits. Ce guide de référence ne doit pas être distribué au grand public. Il est offert à titre d'information seulement. L'utilisation de ce service est assujettie aux conditions énoncées dans la documentation fournie lors de l'adhésion à ce service.

## INTRODUCTION

Les certificats de placement garanti (CPG) peuvent être achetés, renouvelés ou encaissés à leur échéance dans Accès Scotia. Pour l'instant, seuls les clients des Services bancaires aux petites entreprises ont accès à cette fonctionnalité. Si vous n'êtes pas en mesure d'accéder à ces fonctions, vérifiez auprès de votre super utilisateur si votre accès a été correctement établi. Pour connaître la marche à suivre pour établir l'accès d'un groupe d'utilisateurs, veuillez vous reporter à la rubrique [Établissement de l'accès pour un groupe d'utilisateurs](#) du présent guide.

## ACHETER UN CPG

À l'onglet **Aperçu**, faites défiler la page jusqu'à la section **Comptes de placement** et cliquez sur le lien **Voyez les options de CPG qui s'offrent à vous**. Vous pouvez aussi accéder à ce lien à partir de l'onglet **Comptes**.



Ce lien vous mènera à la page d'achat de CPG, où vous serez en mesure de sélectionner un numéro de **Plan de placement**, le **Compte à utiliser pour financer le placement** et le **Montant du placement**. Cliquez sur **Continuer** après avoir rempli les trois champs.

Ensuite, choisissez le produit de placement qui vous intéresse, en sélectionnant un **Type de placement** et l'**Émetteur du produit de placement**.

Type de placement	Émetteur du produit de placement
Tous les CPG	La Banque de Nouvelle-Écosse
Tous les CPG	La Banque de Nouvelle-Écosse
CPG encaissables	Compagnie Trust National
CPG non remboursables - moins de 1 an	Compagnie Montréal Trust du Canada
CPG non remboursables - 1 an et plus	Société hypothécaire Scotia

Puis, choisissez le type de CPG dans lequel vous souhaitez investir vos fonds. Vous pouvez cliquer sur **Voir plus d'options** pour obtenir d'autres taux. Cliquez sur **Continuer** pour passer à l'étape suivante.

**Taux promotionnels**  
Obtenez des taux d'intérêts privilégiés et la garantie de votre capital. Offerts durant un temps limité seulement.

<input type="radio"/>	1 an	0.36%	CPG encaissable Scotia. Payé à l'échéance. <sup>1</sup>
<input checked="" type="radio"/>	1 an	1.07%	CPG Scotia - long terme non remboursable. Composés annuellement. <sup>1</sup>
<input type="radio"/>	18 mois	1.12%	CPG Scotia - long terme non remboursable. Composés annuellement. <sup>1</sup>

[Voir plus d'options \(+\)](#)

[Retour](#) [Annuler](#) [Continuer](#)

Passez en revue les détails du CPG. Selon le type de CPG et la durée que vous aurez choisis à l'étape précédente, un menu déroulant vous permettra de sélectionner la **périodicité des versements d'intérêt**. Notez que le choix de la périodicité pourrait avoir une incidence sur le taux d'intérêt applicable. Sélectionnez ensuite une instruction à l'échéance et cliquez sur **Continuer**.

**Périodicité des versements d'intérêt** (Nota : Toute modification pourrait avoir une incidence sur le taux d'intérêt)

Composés annuellement - 1.07 %

Sélectionnez une instruction à l'échéance

<input type="radio"/>	Versez les fonds du CPG dans mon compte.
<input checked="" type="radio"/>	Renouvelez votre CPG ou réinvestissez dans un nouveau CPG

À l'échéance, les fonds seront réinvestis dans le même produit, aux mêmes conditions. Une fois l'achat de CPG traité, vous pourrez modifier les instructions relatives à l'échéance.

[Retour](#) [Annuler](#) [Continuer](#)

Vous pourrez modifier une instruction à l'échéance dans les 28 jours qui la précéderont. Pour savoir comment modifier une instruction à l'échéance, reportez-vous à la rubrique [Modification des instructions à suivre à l'échéance](#) du présent guide.

Le sommaire des renseignements sur le CPG s’affichera à nouveau. Lisez les **conditions** et cochez la case pour confirmer que vous avez lu et compris ces conditions et que vous les acceptez. Cliquez sur **Continuer** pour finaliser l’achat du CPG.

**\*Remarque :** Si vos instructions relatives à l’échéance correspondent actuellement à l’une des options suivantes ou à une combinaison de celles-ci – (a) transférer la totalité du montant à l’échéance dans le compte de liquidités (b) réinvestir la totalité du montant à l’échéance dans un nouveau CPG admissible, ou (c) transférer le montant à l’échéance dans un autre compte d’entreprise de la Banque Scotia – vous pouvez soumettre votre demande de modification de ces instructions (voir la section précédente) jusqu’à un (1) jour avant la date d’échéance de votre CPG. Si vos instructions relatives à l’échéance indiquent de transférer le montant à l’échéance dans un compte détenu auprès d’une autre institution financière, vous devez soumettre votre demande de modification des instructions relatives à l’échéance (voir la section précédente) au moins trois (3) jours avant la date d’échéance de votre CPG (au plus tard à 22 h 30 si ce jour tombe un jour ouvrable ou à 15 h 30 si ce jour tombe un samedi ou un dimanche). Si vos instructions relatives à l’échéance correspondent à un paiement par chèque, vous devez soumettre votre demande de modification des instructions relatives à l’échéance (voir la section précédente) au moins douze (12) jours avant la date d’échéance de votre CPG (au plus tard à 22 h 30 si ce jour tombe un jour ouvrable ou à 15 h 30 si ce jour tombe un samedi ou un dimanche).

**Calcul des intérêts :** Les intérêts sur votre CPG sont comptabilisés quotidiennement, sur la base d’une année de 365 jours (dollar canadien) ou de 360 jours (dollar américain), de la date d’émission jusqu’à la date d’échéance exclusivement. Au cours d’une année bissextile, des intérêts sont payés pour le jour supplémentaire. Dans le cas des CPG de la Banque Scotia dont les intérêts sont versés au cours de la durée (périodicité mensuelle, semestrielle ou annuelle), le dernier versement s’effectue à l’échéance. La valeur d’un CPG à intérêts composés est versée à la date d’échéance. Si la date d’échéance n’est pas un jour ouvrable, le CPG sera prolongé jusqu’au jour ouvrable suivant, qui sera pris en compte dans les intérêts payés. Veuillez consulter la brochure Placements – Guide d’accompagnement pour en savoir plus sur les clauses visant la possible récupération des intérêts qui s’appliquent à certains CPG.


J’ai lu et compris les conditions susmentionnées, ainsi que les conditions énoncées dans la brochure Placements – Guide d’accompagnement et les autres ententes et documents énumérés précédemment, et j’y consens.

[Retour](#) [Annuler](#) [Confirmer l’achat](#)

Suivant : Sommaire de l’achat


Confidentialité [Notes juridiques](#) [Sécurité](#) [Communiquez avec nous](#) [Aide](#) © Banque Scotia. Tous droits réservés.

Une fenêtre contextuelle confirmant l’achat s’affichera et vous fournira le numéro du certificat du CPG. Vous y trouverez aussi les renseignements sur le placement, dont la date d’échéance et la valeur à l’échéance. Cette fenêtre vous offre deux choix : **Aller à Renseignements du CPG** ou **Aller à Comptes**.



**Vous avez acheté un nouveau certificat de placement garanti.**

Vous pouvez vérifier les détails de ce CPG dans son plan de placement sous Relevés, Comptes ou Aperçu.

 Numéro du certificat : **100000000T76C**

## MODIFIER LES INSTRUCTIONS À SUIVRE À L'ÉCHÉANCE

Pour modifier les instructions pour un CPG dont la date d'échéance est dans les 28 prochains jours, allez à l'onglet **Aperçu**, puis à la section **Comptes de placement** et cliquez sur le lien **Afficher les détails**.



La liste de vos comptes de placement s'affichera. Cliquez sur le numéro de compte de placement pour afficher les renseignements sur chaque CPG de ce compte qui vient à échéance dans les 28 prochains jours. Cliquez sur le lien **Afficher les détails de l'échéance** pour modifier les instructions à l'échéance du CPG que vous souhaitez renouveler.





Vous serez redirigé vers l'écran **Détails sur les placements – CPG**. À partir de cet écran, vous pouvez renouveler ou encaisser le CPG et verser les fonds dans votre compte de placement à l'échéance.

## RENOUVELER UN CPG

Cliquez sur **Renouvelez votre CPG ou réinvestissez dans un nouveau CPG**.

Sélectionnez une instruction à l'échéance

 Versez les fonds du CPG dans mon compte. >

 **Renouvelez votre CPG ou réinvestissez dans un nouveau CPG** >

Choisissez le **type de placement** et l'**émetteur du produit de placement**.

<p><b>Type de placement</b></p> <p>Tous les CPG ▾</p> <p style="background-color: #007bff; color: white; padding: 2px;">Tous les CPG</p> <p>CPG encaissables</p> <p>CPG non remboursables - moins de 1 an</p> <p>CPG non remboursables - 1 an et plus</p>	<p><b>Émetteur du produit de placement</b></p> <p>La Banque de Nouvelle-Écosse ▾</p> <p style="background-color: #007bff; color: white; padding: 2px;">La Banque de Nouvelle-Écosse</p> <p>Compagnie Trust National</p> <p>Compagnie Montréal Trust du Canada</p> <p>Société hypothécaire Scotia</p>
---	--

Ensuite, choisissez le type de CPG dans lequel vous souhaitez réinvestir les fonds à la date d'échéance. Vous pouvez cliquer sur **Voir plus d'options** pour obtenir d'autres taux. Cliquez sur **Continuer** pour passer à la prochaine étape.

**Taux promotionnels**

Obtenez des taux d'intérêts privilégiés et la garantie de votre capital. Offerts durant un temps limité seulement.

<input type="radio"/>	<b>1 an</b>	<b>0,32%</b>	CPG encaissable Scotia. Payé à l'échéance. <sup>1</sup>
<input checked="" type="radio"/>	<b>1 an</b>	<b>1,03%</b>	CPG Scotia - long terme non remboursable. Composés annuellement. <sup>1</sup>
<input type="radio"/>	<b>18 mois</b>	<b>1,08%</b>	CPG Scotia - long terme non remboursable. Composés annuellement. <sup>1</sup>
<input type="radio"/>	<b>48 mois</b>	<b>1,9%</b>	CPG de 4 ans à taux spécial Scotia. Payé mensuellement.

[Voir plus d'options +](#)


Annuler

Continuer


Passez en revue les renseignements sur le CPG que vous avez choisi. Selon le type de CPG et la durée que vous aurez choisies à l'étape précédente, un menu déroulant vous permettra de sélectionner la **périodicité des versements d'intérêt**. Notez que le choix de la périodicité pourrait avoir une incidence sur le taux d'intérêt applicable. Si cette option n'est pas

disponible, cliquez sur **Continuer** pour poursuivre. Pour revenir à l'écran précédent, cliquez sur **Retour**. Si vous souhaitez annuler le renouvellement, cliquez sur **Annuler**.

Options relatives à l'échéance et au paiement de l'intérêt

 Vous aurez l'occasion de mettre à jour vos instructions relatives à l'échéance et au paiement de l'intérêt lorsque vous aurez effectué le renouvellement

**Périodicité des versements d'intérêt** (Nota : Toute modification pourrait avoir une incidence sur le taux d'intérêt)

Payé à l'échéance - 0.15 % 

Payé mensuellement - 0.15 %

**Payé à l'échéance - 0.15 %**

Compte de liquidités en USD

Instructions à l'échéance (défaut) <sup>1</sup>

**Liquidités**

[Retour](#) [Annuler](#) [Continuer](#)

Suivant : Sommaire du renouvellement

Le sommaire des renseignements sur le nouveau CPG s'affichera à nouveau. Lisez les **conditions** de renouvellement et cochez la case pour confirmer que vous avez lu et compris ces conditions et que vous les acceptez. Cliquez sur **Continuer** pour finaliser le renouvellement du CPG.


**Calcul des intérêts** : Les intérêts sur votre CPG sont comptabilisés quotidiennement, sur la base d'une année de 365 jours (dollar canadien) ou de 360 jours (dollar américain), de la date d'émission jusqu'à la date d'échéance exclusivement. Au cours d'une année bissextile, des intérêts sont payés pour le jour supplémentaire. Dans le cas des CPG de la Banque Scotia dont les intérêts sont versés au cours de la durée (périodicité mensuelle, semestrielle ou annuelle), le dernier versement s'effectue à l'échéance. La valeur d'un CPG à intérêts composés est versée à la date d'échéance. Si la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, le CPG sera prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant, qui sera pris en compte dans les intérêts payés. Veuillez consulter la brochure Placements – Guide d'accompagnement pour en savoir plus sur les clauses visant la possible récupération des intérêts qui s'appliquent à certains CPG.

J'ai lu et compris les conditions susmentionnées, ainsi que les conditions énoncées dans la brochure Placements – Guide d'accompagnement et les autres ententes et documents énumérés précédemment, et j'y consens.

[Retour](#) [Annuler](#) [Continuer](#)

Suivant : Sommaire du renouvellement

Un écran de confirmation apparaîtra. Cliquez sur **Allez aux renseignements sur le CPG** pour voir tous les détails.



**Vous avez mis à jour un certificat de placement garanti**

Vous pouvez vérifier les détails de ce CPG dans son plan de placement sous Relevés, Comptes ou Aperçu.

[Allez aux renseignements sur le CPG](#)



Les nouvelles instructions relatives à l'échéance s'afficheront. Toutefois, le nouveau taux et la nouvelle durée ne prendront effet qu'à la date d'échéance actuelle du CPG.

CPG Scotia - court terme non remboursable Non-registered Savin		
Valeur actuelle <b>51247,91 \$ CAD</b>		
Montant du placement <b>51125,00 \$ CAD</b>	Taux d'intérêt <sup>1</sup> <b>3,25%</b>	Durée <b>1 mois</b>
Date d'émission <b>06/30/2021</b>	Émetteur <b>La Banque de Nouvelle-Écosse</b>	SADC Ce CPG est admissible à la protection de la SADC.
Date d'échéance <b>07/30/2021 (3 jour restants)</b>	Valeur à l'échéance <b>51261,57 \$ CAD</b>	Instructions à l'échéance <sup>2</sup> <b>Réinvestir dans CPG Scotia - long terme non remboursable - 100.00%</b>

## ENCAISSER UN CPG POUR DÉPÔT À UN COMPTE DE PLACEMENT (À L'ÉCHÉANCE)

À l'écran **Détails sur les placements - CPG**, sélectionnez **Versez les fonds du CPG dans mon compte**.

Sélectionnez une instruction à l'échéance

 Versez les fonds du CPG dans mon compte. >	 Renouvelez votre CPG ou réinvestissez dans un nouveau CPG >
--	---

Vous devrez ensuite confirmer que vous souhaitez modifier les instructions à l'échéance pour le CPG en question. Notez que lorsque ce CPG viendra à échéance, les fonds encaissés seront versés à la portion liquidités de votre compte de placement. Cliquez sur **Confirmer** pour continuer.

**Vous êtes sur le point de modifier les instructions à l'échéance pour ce CPG.**

À l'échéance de ce CPG, les fonds seront déposés dans votre compte de placement.

Annuler Confirmer

L'écran **Détails sur les placements - CPG** affichera une confirmation de la modification des instructions.

Détails sur les placements - CPG Aide Imprimer

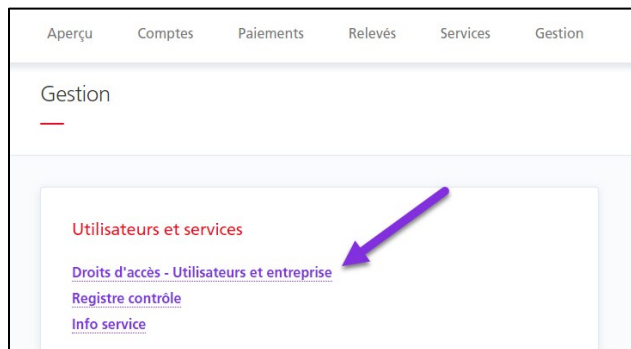
---

 Les instructions à l'échéance pour ce CPG ont été modifiées.



## ÉTABLIR L'ACCÈS D'UN UTILISATEUR

Pour ajouter la fonctionnalité de gestion des CPG au profil d'un utilisateur existant, allez à **Gestion** et sélectionnez **Droits d'accès – Utilisateurs et entreprise**, puis repérez l'utilisateur.



Cliquez sur **Modifier** pour apporter des changements aux renseignements sur l'utilisateur ou à ses droits d'accès.

Utilisateurs et droits d'accès						
NOM	ID UTILISATEUR	DROITS D'ACCÈS	DERNIER ACCÈS LE	SITUATION	ACTIONS	
user 1	011855user2	Personnalisés : Test	nov. 17, 2021 02:22 PM	Actif avec jeton physique	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Récupérer les identifiants</a> <a href="#">Supprimer</a>	

Cliquez sur **Continuer** pour passer à l'écran suivant. Assurez-vous que l'option **Gestion** est cochée sous **Droits d'accès**, puis cliquez sur **Afficher**. Assurez-vous que l'option **Renouveler et gérer des CPG** est sélectionnée, puis choisissez les comptes auxquels vous voulez que l'utilisateur ait accès. Si vous désélectionnez un ou plusieurs comptes de CPG, vous devrez saisir un nom dans le champ **Nom d'accès personnalisés**. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder et fermer** pour établir les droits d'accès.

Gestion (Masquer)

Gérer les utilisateurs et les droits d'accès, et consulter les renseignements sur l'entreprise et sur le compte

Renouveler et gérer des CPG

- 000000000123456 (CAD)

- 000000000123458 (USD)

**Nom d'accès personnalisés**

Définissez un nom \*

Test

## AIDE SUPPLÉMENTAIRE

### Besoin d'aide?

Dans le bas de chaque écran d'Accès Scotia, vous trouverez le lien **Aide**.

Confidentialité [↗](#) Notes juridiques [↗](#) Sécurité [↗](#) Communiquez avec nous [↗](#) **Aide** [↗](#)

Cliquez sur ce lien pour accéder à une page où vous trouverez différentes ressources (documents, vidéos, webinaires et tutoriels). Vous y trouverez également une liste de questions courantes.

**Service d'assistance technique – Paiements mondiaux pour entreprise** – Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).

- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-800-265-5613
- Région de Toronto : 1-416-288-4600
- Service en français : 1-800-463-7777
- Courriel : [hd.ccebs@scotiabank.com](mailto:hd.ccebs@scotiabank.com). Vous recevrez une réponse dans les 24 à 48 heures ouvrables.

<sup>MD</sup> Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.